

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation 11/07/2019

Le seize juillet deux mil dix-neuf à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, François BUFFIN, Didier SARKISSIAN, Emerick DALLA-BARBA, Maires-Adjointes, Isabelle LUSTRI, Laurence TOMASELLO, Christian BEGUE, Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN,

Excusés : Josiane POURQUE, Mathieu MENDOUSSE, Gaston REY qui donne procuration à Jean-Pierre BAQUE

Absent Paolo DE ALMEIDA, Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

### OBJET : Avis sur la composition du Conseil Communautaire fixée dans le cadre d'un accord local

Conformément à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Considérant qu'il convient que chaque Conseil Municipal des Communes membres de de l'EPCI délibère pour fixer la composition du Conseil Communautaire,

Le Maire indique qu'après concertation, il a été envisagé de conclure, entre les Communes, un accord local fixant à 58 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, répartis conformément aux principes énoncés à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE FIXER le nombre de délégués à 58,
- DE REPARTIR ces sièges de la manière suivante :

Commune	Nombre de conseillers communautaires
ARROUEDE	1
AUJAN-MOURNEDE	1
AUSSOS	1
BARRAN	3
BELLEGARDE	1
BEZUES BAJON	1
BOUCAGNERES	1
CABAS-LOUMASSES	1
CHELAN	1
CUELAS	1
DURBAN	1
ESCLASSAN-LABASTIDE	1
FAGET ABBATIAL	1
HAULIES	1
LABARTHE	1
LAMAGUERE	1
LALANNE-ARQUE	1

LASSERAN	1
LASSEUBE PROPRE	1
LE BROUILH MONBERT	1
LOURTIES MONBRUN	1
MANENT-MONTANE	1
MASSEUBE	7
MEILHAN	1
MONBARDON	1
MONCORNEIL-GRAZAN	1
MONFERRAN-PLAVES	1
MONLAUR-BERNET	1
MONT D'ASTARAC	1
MONTIES	1
ORBESSAN	1
ORNEZAN	1
PANASSAC	1
PONSAN SOUBIRAN	1
POUYLOUBRIN	1
SAINT ARROMAN	1
SAINT BLANCARD	1
SAINT JEAN LE COMTAL	2
SAMARAN	1
SANSAN	1
SARCOS	1
SEISSAN	5
SERE	1
TACHOIRES	1
TRAVERSERES	1

OBJET : Décision Modificative Budget Lotissement

Objets: DM N°1

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Clap.) - Operation	Montant	Article (Clap.) - Operation	Montant
002 (002) : Déficit de fonctionnement repor	2 840,62	7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	2 840,62
	2 840,62		2 840,62
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 840,62</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 840,62</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE VALIDER LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET LOTISSEMENT

OBJET : Délibération autorisant le curage du fossé du village

*Vu les délibérations du 24 août 2015, du 26 octobre 2015, du 29 mars 2016 et du 01 août 2016 et du 11 octobre 2016, du 16 octobre 2018*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de lancer la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de restauration de la Tour Porte restauration de l'élévation nord, est et ouest il est nécessaire d'effectuer une vidange et un

curage des fossés sur lesquels repose la Tour pour que l'entreprise S.G.R.P Julien SOURBES puisse poser un échafaudage dans le lit du fossé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'autoriser la vidange et le curage des douves

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**OBJET : Choix Entreprise curage et vidange du fossé du village**

*Vu les délibérations du 24 août 2015, du 26 octobre 2015, du 29 mars 2016 et du 01 août 2016 et du 11 octobre 2016, du 16 octobre 2018*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les devis reçus pour effectuer une vidange et un curage des fossés :

- Entreprise STP SABATHIER (Labarthe) 5 759.60€ HT
- Entreprise LIBAROS (Mouchès) 6 155.25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de choisir l'Entreprise STP SABATHIER (Labarthe) 5 759.60€ HT pour réaliser ces travaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**OBJET : Projet aménagement Parc rue Rhin et Danube :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au rachat et à la démolition de la maison appartenant à la famille BOON rue Rhin et Danube la commune dispose d'un espace enherbé libre face au gîte pèlerin.

Un projet d'aménagement de cette aire a été lancé avec l'utilisation d'objets de l'ancienne maison, la pose d'une table de pique-nique et la proposition de réalisation d'une fontaine en pierres par Monsieur DALLA-NORA, sculpteur. Cette aire une fois aménagée permettrait aux personnes de passage sur la commune de pouvoir faire une halte pour pique-niquer ou se reposer sur leur chemin.

Monsieur le Maire soumet au vote l'aménagement de ce square et la commande de la fontaine en pierre pour un montant total de 4000€ de travaux découpés comme suit :

- Fournitures diverses : 400€
- Réalisation de la Fontaine en pierre 3600€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix **POUR** et 3 **ABSTENTIONS**

**DECIDE** de valider le projet

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis nécessaire à la réalisation du projet.

**OBJET : Projet aménagement Parc rue Rhin et Danube : Plan de financement**

*Vu la délibération du 16 juillet 2019*

Suite à l'adoption du projet de réalisation d'une aire aménagée rue Rhin et Danube et à la décision du conseil de commander la réalisation d'une fontaine en pierre à Monsieur DALLA NORA pour un montant total de 4000€, il convient d'établir un plan de financement afin de solliciter l'aide du Conseil départemental pour un micro projet.

Monsieur le Maire propose d'établir le plan de financement de la réalisation de cette aire de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition fontaine en pierre	3600	Aide du Conseil départemental 37.50%	1500€

Autres fournitures	400	AUTOFINANCEMENT 62.50%	2500€
TOTAL HT	4000€		4000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 VOIX pour ET 1 ABSTENTION :

ADOpte le plan de financement de cette opération

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre des microprojets exercice 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire et à signer tout document afférent à ce dossier.

**OBJET : AUTORISATION RECRUTEMENT PERSONNEL NON TITULAIRE** *Annule et remplace la délibération du 28 mars 2017*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il est possible de recruter des agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximum d'un an à la vacance d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi ci-dessus mentionnée, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou indisponibles en raison d'un congé maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental .

Il propose d'ouvrir au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel et demande l'autorisation de recruter, en fonction des besoins énumérés ci-dessus, des agents non titulaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents non titulaires
- de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de recruter des agents non titulaires dans les conditions suivantes :

Remplacement d'un agent ayant le grade de	Nomination d'un agent non titulaire occupant les fonctions correspondantes au grade de	Echelon de rémunération
REDACTEUR TERRITORIAL	Adjoint Administratif	1er échelon IB : 348 – IM : 326
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique	1 <sup>er</sup> échelon IB : 348 – IM : 326
AGENT SPC DES E.M (ATSEM)	AGENT SPC 2EME CL.DES E.M	1 <sup>er</sup> échelon IB : 297 – IM : 309

**OBJET : Décision Modificative Budget Commune**

**Objets :** DM N° 1 REGUL AMORTISSEMENTS SORTIE INVENTAIRE

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes			
Article (Chap.)	Opérations	Montant	Article (Chap.)	Opérations	Montant
2804111 (040) : Biens mobiliers, matériel e		34 101,13	204111 (040) : Biens mobiliers, matériel et é		34 101,13
		34 101,13			34 101,13
<b>Total Dépenses</b>		<b>34 101,13</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>34 101,13</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE VALIDER LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

## QUESTIONS DIVERSES :

- Madame JOULLIE indique que les travaux de peinture ont débuté à l'école (réfectoire, Classe de Marlène, Classe de Marie-Pierre)
- Le musée de la famille DALLA-NORA pourrait être déplacé à Auch, Barran souhaitant conserver ce musée il est décidé qu'une rencontre aura lieu avec Monsieur DALLA-NORA et Monsieur LOISON.
- Des arbres seront coupés dans la cour de l'école afin d'éclaircir le parc
- Un projet a été lancé de réaliser un parking rue de Vergogne en rachetant une parcelle. Une proposition d'achat va être faite pour un montant de 55 000€ à ce jour la surface du terrain n'étant pas connue le montant proposé est estimatif.
- Une fontaine à eau sera installée à Saint Roch car un problème de température d'eau persiste.
- Un réfrigérateur sera mis à disposition de la Joyeuse Pétanque Barrannaise suite à la demande de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.